



Pour les femmes en milieu rural, le progrès n'a pas été aussi profond. Pour la région, les taux de pauvreté de la population rurale sont plus élevés que ceux de la population urbaine : 47 % contre 37 % en 1990. Le taux d'emploi dans le secteur formel est bas lui aussi : 417 travailleuses adultes pour 1 000. Les femmes les plus économiquement actives travaillent dans l'agriculture, où la mécanisation du travail a entraîné une perte d'emplois pour les femmes au profit des hommes, qui ont ainsi le prestige de contrôler la machinerie. Des changements, tels que la vaporisation de produits chimiques et les rizeries, ont eux aussi entraîné des pertes d'emplois traditionnellement à prédominance féminine, tels le sarclage et le meulage.

Les politiques publiques peuvent améliorer la situation des femmes. En effet, le gouvernement de l'Inde a fait oeuvre de pionnier, en prohibant il y a longtemps le rite de la sati (veuve qui s'immole sur le bûcher funéraire de son mari) et la dot (biens qu'une femme apporte en se mariant). Le paiement de la dot a toujours cours, quoique les classes plus instruites n'y souscrivent pas. Par suite de l'immolation d'une veuve (sati) au Rajasthan en 1987, le gouvernement de l'Inde a adopté une loi reconnaissant comme crime le fait pour toute personne de ne pas intervenir pour empêcher cet acte. En avril 2000, le gouvernement du Pakistan, conscient des sentences légères prononcées contre les « meurtriers honorables », a déclaré que ces immolations étaient des meurtres⁶.



*Formation de travailleuses de la santé au Pakistan.
Photo de l'ACDI : Nancy Durrell McKenna*